



AGENCE POUR LA PROMOTION DE L'EMPLOI DES JEUNES

APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT N°19-008

Reference : < T05-EUTF-SAH-ML-09-01 >



1. Dans le cadre de la lutte contre la migration irrégulière, l'Union Européenne a mis en place un Fonds Fiduciaire d'Urgence pour l'Afrique pour contribuer à stimuler le développement économique et la stabilité sociale en créant des opportunités pour l'emploi des jeunes, des femmes et des migrants potentiels et de retour. Le consortium d'agences composé de la SNV (lead), d'ICCO, de WASTE, (toutes des agences néerlandaises) et de l'APEJ a bénéficié de 20 000 000 d'Euros (13 milliards de FCFA) sur ce fonds pour la mise en œuvre du projet « L'emploi des jeunes crée des opportunités ici au Mali ». L'Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) dispose d'une dotation financière et a l'intention d'utiliser une partie de ce fonds pour l'atteinte de :

Résultat 2.3 : PME dans le secteur agro-alimentaire sont créées ;
Résultat 2.4 : PME dans le secteur de l'artisanat utilitaire sont créées.

2. Par le présent avis, elle invite donc les Consultants à manifester leur intérêt pour la réalisation de l'étude sur l'état des lieux des mécanismes existants d'accès au financement pour les jeunes. Les services ci-après sont attendus du Centre :
- identifier et caractériser (description, structure, condition d'accès, cibles spécifiques, zones d'application, secteurs financés, etc.) les mécanismes existants pour le financement des jeunes porteurs de projets et des PME au Mali, spécifiquement dans les régions d'intervention du projet EJOM (Gao, Kayes, Koulikoro et le district de Bamako);
 - Analyser la pertinence et l'efficacité des mécanismes identifiés tout en s'appuyant sur le point de vue des bénéficiaires, les gestionnaires de ces mécanismes et des experts ;
 - Proposer des mécanismes améliorés alternatifs, novateurs pour un meilleur accès des jeunes porteurs de projets et des TPE/PME aux financements.
3. Les Consultants intéressés doivent fournir des informations assez récentes indiquant leur aptitude à réaliser les services (Références similaires).
4. Le dossier de candidature doit comprendre : une lettre de manifestation d'intérêt, les références similaires soutenues par des attestations de bonne fin d'exécution et les copies certifiées conformes de certaines pièces en cours de validité (Registre du commerce, agrément ou carte professionnelle, quitus fiscal et certificat de non faillite).
5. Il doit être fourni en deux (2) exemplaires dont un original. L'original et la copie doivent être placés dans une enveloppe portant clairement la mention « **Manifestation d'intérêt pour la réalisation de l'étude sur l'état des lieux des mécanismes existants d'accès au financement pour les jeunes** ».
6. Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française doivent parvenir sous pli fermé au plus tard le **mercredi 24 juillet 2019 à 16 heures** à l'adresse suivante :

Direction Générale de l'APEJ sise à Hamdallaye ACI 2000 – Près du Monument de l'Obélisque – BP : E 2584 Bamako, Tél. : 20 29 64 55 / 56.

7. L'analyse des dossiers se fera en deux étapes :
- la vérification de la fourniture et de la conformité des documents exigés ;
 - l'évaluation technique sommaire qui concerne l'expérience du Bureau au cours des cinq (5) dernières années.

Expérience pertinente/Mission similaire = Analyse du système financier et de financement des start-up et/ou des TPE/PME ou toutes autres études apparentées en lien avec le diagnostic du système de financement des TPE/PME assorties de propositions de solutions de financements innovants des TPE/PME.

Les attestations de bonne fin d'exécution doivent être fournies par des organismes publics, parapublics ou internationaux.

8. Sur la base de leur qualification, des Consultants seront retenus pour soumettre des propositions conformément au Décret n° 2015-604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public.
9. Les Termes de Référence peuvent être retirés à la Direction Générale et dans les Coordinations Régionales de l'APEJ de tous les jours ouvrables, de 08 heures à 16 heures.
10. Pour toutes informations supplémentaires au sujet des services à fournir, les intéressés peuvent s'adresser à la Direction Générale de l'APEJ et aux Coordinations Régionales de l'APEJ.



Bamako, le 04 juillet 2019

Le Directeur Général Adjoint


José Pierre Félix COULIBALY

